

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Commande publique 1.1**  
**Marchés publics 1.1.2**  
**fournitures**

Convention de groupement de  
commande pour la passation  
d'un marché relatif à la location  
de bennes et le traitement des  
déchets

**DATE DE CONVOCATION**  
30 juin 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 27

**La Maire,**

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de  
Rouen, 53 avenue Gustave  
Flaubert, 76000 Rouen, dans  
un délai de 2 mois à compter  
de sa publication et/ou  
modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-07-38

L'an deux mil vingt trois

le six juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,  
Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme  
DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET –  
Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL –  
M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – Mme CREVON – Mme BOSQUIER –  
M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

**Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE  
M. GESLIN Francis à N MEZRAR  
M. BRUNET à Mme VANDEL  
M MIZABI à Mme DUDOUEU  
M. Frédéric GESLIN à Mme VANDEL  
Mme DUCHEMIN à M. ROGERET  
M. PETIT à M. SACHOT  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER

**Excusés**

Mme DUVAL  
M. BULARD

**Mme DUDOUEU** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Monsieur Laurent SACHOT, adjoint à la Maire, chargé de la  
commission bâtiments communaux, voirie et cadre de vie

Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît opportun sur le plan  
économique de coordonner la passation d'un marché pour réaliser un achat  
groupé de service pour la location de bennes et le traitement des déchets

Aussi, les Villes de Caudebec-lès-Elbeuf et Saint-Pierre-lès-Elbeuf souhaitent se  
regrouper pour mutualiser leurs besoins concernant la location de bennes afin de  
procéder au traitement des déchets.

Dans un tel cas et selon les dispositions réglementaires, une convention  
constitutive doit être signée par les membres du groupement. Elle définit les  
modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur et ce  
dans le respect des règles prévues par la réglementation en vigueur relative aux  
marchés publics. Ce dernier est chargé de la passation du marché, à l'exclusion  
du suivi d'exécution de celui-ci.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Ainsi, la convention ci-jointe désigne la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf comme coordonnateur du groupement de commandes.

Les membres du groupement seront chargés de s'assurer de la bonne exécution du marché. Le groupement de commandes est donc constitué jusqu'à la transmission des documents nécessaires à la passation et l'exécution du marché par le coordonnateur.

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour ce groupement de commande sera celle de Caudebec-lès-Elbeuf.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter que la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf adhère au groupement de commande portant sur la location de bennes et le traitement de déchets avec la commune de Caudebec-lès-Elbeuf, de prendre acte que la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf sera le coordonnateur du groupement constitué et d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

### **Vu**

L'article L2121.29 du Code général des collectivités territoriales ;

Les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique et de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

### **Considérant**

L'intérêt de lancer une consultation et de signer une convention de groupement de commandes entre les villes de Caudebec-lès-Elbeuf et Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour la location de bennes et le traitement des déchets ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour :	27
voix contre	0
Abstention	0

**Article 1 :** d'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf adhère au groupement de commande portant sur la location de bennes et de traitement de déchets avec la commune de Caudebec-lès-Elbeuf.

**Article 2 :** de prendre acte que la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf sera le coordonnateur du groupement constitué.

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits